



Propriété intellectuelle sur création par Intelligence Artificielle

Par **Sebaiartist**, le **30/01/2024** à **09:20**

Bonjour à tous,

Je suis DJ et Graphiste depuis 15 ans et je me passionne pour l'art moderne.

L'arrivée de l'intelligence artificielle ouvre des possibilités incroyables et un j'ai développé un concept de créations par pure passion il y a quelques mois. Le principe est simple : grâce à un prompt bien travaillé, je génère des personnages de dessins animés de notre enfance mais portant visuellement un dresscode de rapper américain ayant réussi dans le "game" !!
Ahaa

Je retouche les défauts sur photoshop et retravaille l'image pour une impression grand format (100x100cm). L'IA de base me sort une image de qualité pour une impression de 15cm x 15 !

Grâce à un rapide partage sur mes réseaux, je me rends compte que ces créations auraient un réel potentiel de vente et déjà quelques personnes souhaiteraient m'en acheter ou les exposer. J'ai questionné des magasins de décorations et l'attrait est tout aussi positif.

Je vous glisse la page insta en cours de développement : [Instagram](#)

J'ai déjà vu beaucoup de tableaux reprenant des marques et des personnages existants, fictifs ou non, à l'image de ces derniers :

<https://www.carredartistes.com/fr-fr/peintures-pop-art-icônes-pop-franck-lamboley-the-hedgehog-p-162840.htm>

<https://theartavenueshop.com/products/tableau-pop-art-panthere-rose?variant=41839440068780>

J'ai pu lire sur le net :

"Une autre exception qui peut permettre l'utilisation de l'œuvre d'autrui, c'est la parodie, le pastiche ou la caricature. Cette exception est très encadrée : elle doit être réalisée avec humour, sans intention de nuire à l'auteur et ne doit pas être permettre la confusion avec

l'œuvre première."

Ma question : comment interpréter la loi, qu'ai-je le droit de faire pour ne pas être inquiété par la propriété intellectuelle ?

Je ne crée pas à partir d'une image mais à partir d'un prompt qui lui me donne une image aléatoire qui correspond de près ou de loin à l'œuvre originale. Nous n'avons jamais vu Mickey en basket Jordan porter des collier en or. Est-ce considéré comme de la parodie ?

Du côté des logiciels d'IA les conditions générales sont assez claires : ils donnent tous les droits aux créateurs de prompts. Pour ma part, j'utilise BING. Qui incite même à ne pas le nommer sur les créations, surtout si celles-ci sont retravaillées.

Puis-je être aussi inquiété sur le fait que j'utilise un personnage qui a une renommée. Que cette dernière a été financée depuis des dizaines d'années à coup de millions/milliards de dollars en publicité. Et donc je profite de cela ?!

Merci pour vos retours et vos expertises.

Cordialement,

Sébastien